

**Compte rendu de la séance du 2 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vendredi deux juin, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Yves BRECIN, Maire.

Etaient présents : Mmes CANU-BERLEMONT A., DOUCHIN M., HUARD A., LE FAUCHEUR G., SIDLER K., Mrs BEAUGEARD M., BESNARD J., BRUNET G., DELAHAYE L., ENOUF Y., GOULEY F., HERBINIERE N., MERCIER P., VILLIERE N.

Etaient absents : Mmes ANFRAY V., MARIE E., M. LANDEAU T.

Etaient excusés : Mmes ACHABOUB S., HENTRY M., LEPOLARD S., Mrs BAZEAU G., BAZIN J-L, CHESNEL G., FRANCOISE A., LALLEMAND P.

Etaient représentées : Mmes ACHABOUB pouvoir donné à GOULEY F., Mme HENTRY M. pouvoir donné à M. ENOUF Y., LEPOLARD S. pouvoir donné à CANU-BERLEMONT A., Ms. BAZEAU G. pouvoir donné à DELAHAYE L., BAZIN J-L pouvoir donné à VILLIERE N., CHESNEL G. pouvoir donné à HERBINIERE N., FRANCOISE A. pouvoir donné à BEAUGEARD M., LALLEMAND P. pouvoir donné à BESNARD J.

Secrétaire de séance : Mme HUARD A.

Délibération n° 2017 /044 : RPQS 2016
---------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité des présents :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016 (ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération) ;
- de mettre en ligne ce rapport sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Nombre de votants : 15 + 8

Pour : 15 + 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération - Demande de subvention pour le local de Le Mesnil-Auzouf
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) peut être déposée auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement d'une salle dans l'ancienne école de Le Mesnil-Auzouf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- De procéder aux travaux suivants :  
Aménagement d'une salle destinée aux associations dans l'ancienne école de Le Mesnil-Auzouf
- Sollicite du Département une subvention au titre de l'APCR
- S'engage à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense, à l'entretenir ultérieurement à ses frais

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Nombre de votants : 15 + 8

Pour : 15 + 8

Contre : 0

Abstention : 0

**Après Consultation du Conseil Départemental lors du montage du dossier, il s'avère que cette demande n'est pas pertinente ; la délibération ne sera pas validée. Cette information sera apportée lors du prochain conseil.**

Délibération n° 2017 /045 : Devis pour les gouttières de la salle polyvalente de Jurques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour le remplacement des gouttières de la salle polyvalente et de la Mairie de Jurques.

Deux devis ont été reçus :

- SARL HUE : 4 501.89 € HT soit 5 402.27 € TTC
- F. PENNERAS : 4 428.30 € HT soit 5 313.96 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de retenir la proposition commerciale de M. PENNERAS Fabrice
- pour un montant de 4 428.30 € HT soit 5 313.96 € TTC

Nombre de votants : 15 + 8

Pour : 15 + 8

Contre : 0

Abstention : 0

Questions et informations diverses

✕ **Organisation des bureaux de vote**

	Bureau de Jurques	Bureau du Mesnil-Auzouf
11 juin matin	- Aurélie HUARD - Anthony FRANCOISE - Philippe LALLEMAND	- Anne CANU-BERLEMONT - Séverine ACHABOUB - Noël VILLIERE
11 juin après-midi	- Marie HENTRY - Gilles BRUNET - Jean-Yves BRECIN	- Fabrice GOULEY - Sandrine LEPOLARD - Ludovic DELAHAYE
18 juin matin	- Yanick ENOUF - Karine SIDLER - Mortimer BEAUGEARD	- Nicolas HERBINIERE - Gérard BAZEAU - Noël VILLIERE ou Guillaume CHESNEL
18 juin après-midi	- Gaëlle LE FAUCHEUR - Murielle DOUCHIN - Patrice MERCIER	- Fabrice GOULEY - Jean-Luc BAZIN - Ludovic DELAHAYE

✕ **Ecole – transport des enfants de Le Mesnil-Auzouf vers St Georges d'Aunay:**

Les horaires auxquels les 2 bus de transports se croisent à Jurques (ligne La Bigne/ St Georges et ligne Ondefontaine/Le Mesnil Auzouf/Aunay) ne permettent pas aux enfants de Le Mesnil-Auzouf de prendre la correspondance vers la maternelle de St Georges d'Aunay. Si des possibilités d'adaptations horaires étaient envisageables avec l'école pour assurer une meilleure coordination des bus, il s'avère finalement que la capacité du bus de Saint Georges d'Aunay ne sera pas suffisante pour pouvoir prendre tous les enfants. La mise en œuvre de ces dispositions ne peut donc s'envisager.



Il est à noter que l'intérêt principal de cette opération était avant tout pour l'école de Saint Georges d'Aunay puisque Dialan-sur-Chaîne participera de toute façon aux frais de scolarité de maternelle quel que soit le lieu d'accueil.

Sur ce constat, des dérogations pour 2 enfants ont été délivrées par la Mairie de le Mesnil-Auzouf mais uniquement pour les 2 premières années de maternelle.

✘ **Vestiaire :**

La création d'un vestiaire pour l'employé communal était envisagée à Jurques. Quelques travaux ont débutés mais l'employé communal ne dispose pas de suffisamment de temps pour réaliser seul ces travaux. Il est demandé à la commission bâtiment de proposer pour la prochaine réunion les modalités de réalisation de ces travaux.

✘ **Demande du Conseil Départemental :**

Le Conseil Départemental nous a adressé un courrier concernant le Fonds de Solidarité de Logement (FSL) qui consiste à accorder des aides aux personnes et familles en difficulté afin de les maintenir dans un logement du secteur privé ou public. Le Conseil Départemental nous indique que les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière soit en fonction du nombre d'habitants (0.17€/hab) soit en fonction du nombre de logements sociaux existant (2.85 €/logement). Le Conseil municipal souligne qu'aucune ligne budgétaire n'a été provisionnée pour ce type de soutien auquel il ne peut donner suite.

✘ **Chemin du Loup Pendu :**

Ce chemin a subi des dégradations par le ruissellement pluvial à la suite des orages. Ce chemin situé sur Jurques dessert une seule maison sur Coulvain. Considérant qu'il s'agit d'un chemin rural non revêtu, le Conseil Municipal propose de livrer des cailloux « tout-venant » au riverain concerné qui aura à sa charge de le mettre en œuvre.

✘ **Affichage urbain :**

Reporté à la prochaine réunion

✘ **Urbanisme :**

Sera abordé lors de la prochaine séance.

✘ **Autres questions ou informations des membres du Conseil :**

- Installation du PC de Sandrine mardi 6 juin.
- Un livre d'Or est à disposition à l'école pour le départ de Nadine ainsi qu'une carte à la Mairie.
- Question sur les aides exceptionnelles (voyages scolaires des enfants scolarisés hors commune). Ce point, abordé trop rapidement lors du dernier CM, pourra être réexaminé lors d'un prochain conseil.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 6 juillet 2017 à 19 h 30.  
L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Certifié conforme aux registres des délibérations

A Jurques le 8 juin 2017

Le Maire, Jean-Yves BRÉCIN

